

Sauveteur secouriste du Travail (SST)



Public : chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs ou associés, salariés.

Pré-requis : aucun

Objectifs :

Un Sauveteur-Secouriste du Travail (SST) est **un membre du personnel** volontaire ou désigné pour **porter secours en cas d'accident**. Il doit être capable de porter secours à tout moment **au sein de son entreprise** à toute victime d'un accident du travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Le futur sauveteur doit apprendre à : éviter les accidents en étant préventeur, faire alerter les secours spécialisés et leur transmettre les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention, agir de la façon la plus appropriée à la situation d'accident et à l'état de la victime, après avoir examiné la victime, pratiquer les gestes d'urgence capables d'éviter une aggravation de son état, voire même de l'améliorer.

Durée : 14 heures (2 jours)

Horaires : de 9h à 12h 30 et 13h30 à 17h00

Programme : L'enseignement est dispensé par des moniteurs qualifiés à partir d'un **programme national** défini par l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS).

| | Séquence | contenu |
|-----------|--|--|
| PROGRAMME | Le sauvetage secourisme du travail | Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession. Intérêt de la prévention des risques professionnels. Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ? Son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise, articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise. |
| | Rechercher les risques persistants pour protéger | Formation générale à la prévention, mécanisme de l'accident, appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque... Connaître les principes de base de la prévention. Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même. |
| | De « Protéger » à « Prévenir » | Cette séquence doit permettre la translation de l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations accident simulé. |
| | Examiner la victime et faire alerter | Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée. Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre. |
| | De « Faire alerter » à « Informer » | Cette séquence est la suite logique de la séquence « de protéger à prévenir ». Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « faire alerter » vers l'action « informer ». Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou le(s) personnes(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise. Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre. |
| | Secourir | Face à une situation d'accident du travail le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s). |
| | Situation inhérentes aux risques spécifiques | On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du Médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important. Exemple risques spécifiques : Désamiantage, hyperbarie, fluorhydrique, acide cyanhydrique... Conduite à tenir : Exemple pose du garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques. |

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : supports théoriques, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage. Matériel utilisé : Mannequins secourisme (nourrisson, enfant, adulte), défibrillateur, maquillage et matériels de simulations d'accidents, plan d'intervention SST. Formation animée par l'UDSP43 (union des sapeurs pompiers).

Modalité de suivi, d'évaluation et de validation de la formation : Feuille de présence émargées par demi-journées. Evaluation par la mise en situation. Validation par l'obtention du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Dates : 15 et 22 octobre 2018.

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire 13 Avenue André Soulier 43000 Le Puy-en-Velay

Coût : voir devis

Renseignements et Inscriptions : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire
Service formation continue – 13 Av A. Soulier – BP60104 – 43003 Le Puy-en-Velay cedex
Tel : 0471023456 - Fax 0471021032 mail : inscriptionformation@cma-hauteloire.fr

